



Conseil des études
et de la vie Universitaire
25 juin 2007

COMPTE-RENDU

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2007 ;
- 2) Bilan de l'enquête qualité réalisée auprès des étudiants ;
- 3) Avis sur la mise en place d'une certification C2i – niveau 1 ;
- 4) Avis sur la création du diplôme d'université de Civilisation et droit italiens et du diplôme d'université de Civilisation et droit italiens avancés ;
- 5) Avis sur la création du diplôme d'université de Civilisation et droit espagnols ;
- 6) Avis sur la mise en place d'un enseignement facultatif Atelier juridique et d'un concours de plaidoirie d'Assas donnant lieu à l'attribution de points supplémentaires en M1 Droit – Modification du règlement des études et des examens des M1 Droit ;
- 7) Avis sur des modifications relatives aux enseignements et au contrôle des connaissances ;
- 8) Avis sur la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques pour l'année universitaire 2007 – 2008.

Début de la séance à 14h

Après l'arrivée du Président, on entame directement l'ordre du jour.

1 - Approbation du procès-verbal du 2 avril 2007

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 - Bilan de l'enquête qualité

La personne de l'administration en charge de cette enquête qualité vient nous commenter les résultats de l'enquête et en tirer des conclusions quant aux efforts à fournir. C'est un peu l'occasion d'aborder tous les sujets polémiques du moment, concernant l'accueil des étudiants ou l'adaptation du centre Assas pendant les travaux. On dégage trois points principaux :

- La **SIGNALÉTIQUE** doit être améliorée, notamment sur les centres Panthéon et Assas. L'administration compte s'y pencher après la rentrée, mais il y a de nombreuses difficultés, tenant notamment aux travaux.
- **L'INFORMATION DU PUBLIC** : Volonté de créer et de mettre en place des kiosques d'information dans les principaux centres (Panthéon, Assas, Vaugirard 1 et Melun) pour l'accueil et l'orientation des étudiants. Ces centres, situés dans le hall, pourront donner les informations les plus importantes concernant le fonctionnement du centre, ainsi que les horaires de l'administration ou les différents endroits nécessaires à la « vie étudiante ». Ils pourront même délivrer certains documents à la place de la scolarité, comme des attestations ou des relevés de note, et ce dans le but de désengorger les scolarités et de leur permettre de « travailler en interne ». Concrètement, un kiosque sera mis en place dès la rentrée 2007 à Vaugirard 1, suivi l'année suivante d'un kiosque à Assas, si l'expérience se révèle concluante.
- **INTERNET** : Dès la rentrée, sera mis en place un mail étudiant qui permettra à tout étudiant inscrit à Paris II d'avoir sa propre adresse mail universitaire. Ce système est opérationnel dès les inscriptions de juillet. Concernant les frais de paiement en ligne, c'est en cours d'expérimentation pour les Master 2. A priori, pour la rentrée prochaine ce paiement en ligne sera activé pour les frais de dossiers en septembre, mais pas pour les frais d'inscription.

Question de la Corpo concernant l'affichage des résultats des partiels, qui ne sera pas effectué pour les L2, L3 et M1, alors que cela avait été prévu. M. KESSLER répond qu'il ne sera pas possible d'afficher les résultats dès la parution de ceux-ci à cause d'un changement de plan de la part des entrepreneurs, mais que, toutefois, l'affichage sera assuré avec un peu de retard, courant juillet, sur des panneaux dans la cour du 83, rue Notre Dame des Champs.



Question du RED sur la date de début des examens de septembre, qui ne semblent pas disponibles sur le site. Il lui est répondu que les rattrapages commenceront le 12 septembre.

M. VOGEL insiste sur l'importance du mail étudiant, et ajoute que l'expérience d'enregistrement de cours magistraux de profs va être poursuivie avec 10 professeurs pour l'année 2007 – 2008. L'objectif affiché est de profiter de plus en plus de l'informatisation et de l'espace numérique pour la diffusion des cours ou encore des fiches de TD et autres corrigés. Est également annoncée la remise des prix pour les M2, qui se tiendra le 29 novembre 2007.

Concernant la cafétéria : en coopération avec le CROUS, plusieurs mesures sont prises : aménagement des horaires du centre Sarrail, mais surtout mise en place de deux éléments modulables de restauration et de trois éléments de distribution pour remplacer la cafétéria. Ces éléments seront déplacés suivant les années, en fonction du déroulement des travaux. Des distributeurs, dont le fonctionnement est assuré par le personnel du CROUS, seront également disponibles. Des places assises pour déjeuner sont à prévoir, mais rien n'a encore été décidé à ce sujet.

3 - Certification C2i – niveau 1

Le but est de promouvoir les connaissances informatiques, qui sont un plus sur le CV. C'est un enseignement facultatif qui permettra l'obtention d'un certificat, diplôme reconnu au niveau national. Il n'est pas proposé aux étudiants de toutes les années, mais seulement à ceux qui ont des enseignements prévus en informatique, qui serviront de cours pour l'obtention du C2i (épreuve théorique + pratique). Ce sera notamment le cas en Licence 2 de droit, Licence 1 de sciences économiques, Licence 2 d'AES, ou encore Licence 3 INFOCOM. Les années supérieures ne pourront donc pas le passer, mais pourront éventuellement passer le C2i – niveau 2 si celui-ci est instauré, par la suite.

La mise en place de la certification C2i – niveau 1 est approuvée à l'unanimité.

4 - Création des DU de Civilisation et droit Italien et Civilisation et droit Italien avancés.

Le but de ces DU est de préparer les étudiants souhaitant partir ensuite en ERASMUS en Italie ou souhaitant intégrer le double diplôme de droit franco-italien. Il y a une volonté de promouvoir les doubles diplômes, plus formateurs que les échanges ERASMUS, et plus avantageux pour les étudiants. De nombreux partenariats sont ainsi négociés avec les pays européens. L'UNEF fait remarquer le caractère payant de cette formation, qui constitue selon eux une sélection par l'argent pour les étudiants souhaitant partir en ERASMUS ou intégrer le double diplôme. Il y est répondu que toutes les formations dispensées par la fac sont payantes, car il faut bien les financer, et que la somme demandée est dérisoire par rapport aux formations dispensées par d'autres établissements comme Sciences-Pô.

La création de ces DU est approuvée à la majorité. L'UNEF se prononce contre.

5 - Création du DU de Civilisation et droit espagnol.

Même objectifs que pour les DU de droit italiens.

La création de ce DU est approuvée à la majorité, l'UNEF se prononçant contre.

6 - Création d'un atelier juridique et d'un concours de plaidoirie d'Assas en M1

Il s'agit d'une option facultative pouvant rapporter jusqu'à 3 points. L'atelier juridique, aussi appelé « maison du droit », consisterait en la mise en place de consultations gratuites effectuées par des étudiants, encadrés par des avocats. Un client vient soumettre un problème de droit à un étudiant assisté d'un avocat. L'étudiant



rédige des conclusions, que l'avocat note, et qui sont ensuite communiquées au client. En fonction de la qualité de la consultation, jusqu'à 3 points facultatifs pourront être attribués aux UEC 1. Un problème se pose quant au nombre de places disponibles, qui sera variable en fonction du nombre de clients souhaitant une consultation juridique. Si les places sont limitées, les meilleurs dossiers seront retenus.

Le concours de plaidoirie d'Assas permet également d'attribuer jusqu'à 3 points au titre des UEC 2. Il serait ouvert à tous, sans limitation de place. Il consiste tout d'abord en la rédaction de conclusions lors d'une épreuve de 6h, qui seront notées. Les étudiants ayant 10 ou plus se verront attribuer 1 point. Les 12 meilleurs étudiants seront qualifiés pour la plaidoirie, qui se déroule en deux temps : dans un premier temps, deux tribunaux de 3 professeurs détermineront les meilleurs plaideurs, qui se verront attribuer un second point, puis dans un second temps, les finalistes seraient jugés par des personnalités extérieures. Le vainqueur du concours se verra gratifié d'un troisième point.

Le peu de points rapportés au vu de l'investissement requis est mis en avant par l'UNEF. Il est répondu que dans le cadre d'options facultatives, il ne peut être attribué plus de trois points, et que de plus l'investissement demandé n'est pas supérieur à celui qui est requis pour l'obtention des points sports. M. DENIS, président de l'AS, confirme.

La création de l'atelier juridique et du concours de plaidoirie d'Assas est approuvée à l'unanimité.

7 - Modification des enseignements de M1

Plusieurs modifications mineures de changement d'intitulés de matière ou de déplacement de cours entre premier et second semestre sont proposés, pour le magistère banque finance, le M1 droit social, ou encore le double diplôme Paris II – Cambridge.

Ces modifications sont approuvées à la majorité, le RED votant contre en raison de l'anglicisation d'intitulés de cours du magistère banque finance. M. DENIS s'abstient, ne s'estimant pas compétent.

8 - Fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilité.

La nouvelle grille de fonction ouvrant droit aux primes de responsabilité pour l'année universitaire 2007 – 2008 est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question supplémentaire n'étant posée, le CEVU se termine.

